

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction des affaires maritimes

Décision du 30 mars 2017 portant désignation de membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2017

NOR : DEVT1707786S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des affaires maritimes,
Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime,

Décide :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2017, sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes :

I. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS

M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche Ouest.

II. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION MARITIMES

M. Michel TUDESQ, directeur du lycée professionnel maritime de Sète ;
Mme Florence BLOT, administratrice des affaires maritimes à l'École nationale supérieure maritime ;
Mme Gersende LE DIMNA, enseignante contractuelle à l'École nationale supérieure maritime ;
M. François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
M. Philippe LE MIGNAN, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole – Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU) ;
M. Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT) ;
M. Martin FOUNTAINE, élève de l'École nationale supérieure maritime ;
M. David LE BAUT, parent d'élève du lycée professionnel maritime d'Étel.

III. – AU TITRE DES PERSONNES QUALIFIÉES

M. Jean-Marie DUFOUR, du Groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), personne qualifiée du secteur de la plaisance professionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 30 mars 2017.

Le directeur des affaires maritimes
T. COQUIL